

Phyto-Victimes, une association qui agit pour briser l'invisibilité des professionnels victimes des pesticides

L'association Phyto-Victimes vient en aide aux personnes atteintes d'une pathologie en lien à une exposition aux pesticides durant leur vie professionnelle.

Apprendre que vous êtes atteint d'une maladie grave, c'est violent, les conséquences sont nombreuses et vous ne pouvez-vous empêcher de vous demander quelle est la cause de cela. Dans le meilleur des cas, le médecin qui vous suit est averti des impacts sanitaires des pesticides et fait le lien avec votre métier. C'est un deuxième tsunami qui vous submerge, surtout quand vous exercez votre métier avec passion. Mais il y a plus révoltant : pour beaucoup de personnes, le diagnostic reste sans explications ou, pire, avec l'étiquette de maladie d'origine psychologique, alors que l'exposition professionnelle aux pesticides est réelle.

Lutter contre la maladie au quotidien, se battre pendant des années pour être reconnu en maladie professionnelle, voici les deux combats que les professionnels victimes des pesticides mènent. Confrontés à cette dure réalité, et ne trouvant pas auprès des structures existantes de véritable appui, des professionnels ont décidé, en mars 2011, de créer Phyto-Victimes, une association qui vient en aide à l'ensemble des professionnels victimes des pesticides en les accompagnant notamment dans leurs procédures de reconnaissance en maladie professionnelle (RMP), en participant à l'évolution de la législation autour de la reconnaissance en maladie professionnelle, ainsi qu'en informant des impacts sanitaires des pesticides.

Œuvrer pour la reconnaissance en maladie professionnelle

La reconnaissance en maladie professionnelle des victimes des pesticides est la mission principale de Phyto-Victimes. Cette procédure, qui se réalise auprès des organismes de sécurité

sociale, se base sur des tableaux faisant le lien entre des pathologies et des expositions professionnelles. Elle permet aux victimes d'être reconnues comme telles et de percevoir une indemnité à vie, qui, même si elle ne peut pas effacer la maladie, permet d'améliorer la vie quotidienne des victimes.

Depuis 2011, plus de 400 dossiers ont été recensés par notre association sur tout le territoire national : exploitants et salariés agricoles, menuisiers, techniciens de coopératives, agents des espaces verts, paysagistes... Ils souffrent de pathologies telles que la maladie de Parkinson ; divers cancers (lymphome(s), leucémie, prostate, vessie, etc.) ; hypersensibilité aux produits chimiques...

Pourtant il existe une sous-évaluation des maladies professionnelles liées aux pesticides, principalement en raison d'une méconnaissance, voire d'un déni, du lien qui peut exister entre pesticides et santé, que ce soit de la part d'une partie du monde médical ou des organismes de sécurité sociale, et par conséquent des victimes elles-mêmes.

De plus, il existe des pathologies très difficiles à diagnostiquer, comme le syndrome d'hypersensibilité chimique multiple (MCS), laissant ainsi les malades dans une situation d'errance médicale, et donc dans l'incapacité de faire une demande de reconnaissance en maladie professionnelle.

Par ailleurs, la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle, en raison des nombreuses étapes et délais à respecter, demande un investissement important de la part des victimes, qui n'ont pas forcément les ressources pour se battre, ayant déjà à affronter la maladie.



Enfin, les tableaux de maladies professionnelles (qui sont la base de la RMP) sont différents selon le régime de sécurité sociale. Ainsi, concernant les pesticides, alors que les connaissances des effets sanitaires sur la santé sont multiples¹, il existe seulement deux tableaux dans le régime agricole faisant le lien entre l'exposition professionnelle à ces produits et la maladie de Parkinson ainsi que certaines hémopathies (les lymphomes malins non hodgkiniens, selon la classification de l'Organisation mondiale de la santé). Et ces tableaux n'existent pas dans les autres régimes. Faute de tableaux, certaines maladies professionnelles ne sont pas déclarées.

Les obstacles à la reconnaissance en maladie professionnelle sont donc nombreux. Pourtant, moins il y a de reconnaissances, plus il est facile de minimiser les impacts sanitaires des pesticides. C'est pourquoi notre association travaille avec un cabinet d'avocats spécialisés pour apporter une aide juridique aux victimes qui en ont besoin, mais aussi avec des chercheurs pour compléter les connaissances sur les expositions et les effets sanitaires des pesticides. Pour ce faire, Phyto-Victimes s'est également fixé pour objectif de recenser des informations concernant les parcours professionnels et médicaux des personnes qui nous contactent, afin d'avoir une meilleure vision des diverses pathologies liées à l'usage des pesticides. Cela nous est indispensable

1. Voir la synthèse publiée en 2013 par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, *Pesticides : effets sur la santé*.

pour proposer un meilleur accompagnement des victimes, pour demander des recherches sur des pathologies régulièrement recensées, mais aussi pour faire évoluer la législation sur le système de réparation, comme par exemple *via* la création de nouveaux tableaux de maladies professionnelles.

Prévenir et réparer

Pour défendre les droits des victimes des pesticides, nous avons toujours tenu à collaborer avec les différents acteurs concernés par cette problématique (institutionnels, politiques, associations...) et nous participons à différents groupes de travail au niveau national et local, par exemple celui du suivi des autorisations de mise sur le marché (avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire), la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture... Ainsi nous travaillons à chaque étape du système de reconnaissance en maladie professionnelle.

Nous allons même plus loin, en proposant des dispositifs complémentaires à la fois pour la réparation et la prévention. En effet, face à la difficulté des procédures juridiques toujours plus complexes et onéreuses, ainsi qu'à l'impossibilité d'une véritable indemnisation pour les victimes des pesticides, il nous est apparu nécessaire de mettre en place un Fonds d'indemnisation pour les victimes des produits phytosanitaires, abondé par les firmes qui sont les véritables responsables des pathologies liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est une véritable bataille que nous avons lancée, soutenus par des

parlementaires comme Nicole Bonnefoy, Dominique Potier, Delphine Batho, Matthieu Orphelin.

Nous réalisons également des actions de sensibilisation et de prévention auprès du tout public, avec la volonté d'être particulièrement présents dans les établissements scolaires (principalement des lycées agricoles) afin d'informer des impacts des pesticides sur la santé. En effet, il est nécessaire que chacun soit, dès le plus jeune âge, conscient du fait que son mode de consommation ou ses choix de travail ont un impact sur sa propre exposition aux pesticides, mais aussi sur celles des nombreux professionnels qui participent à l'élaboration d'un produit. Nos intervenants étant majoritairement des professionnels du monde agricole, les messages délivrés ont un impact plus grand auprès des élèves.

L'utilisation des pesticides résulte d'un choix sociétal décidé alors que la production agricole ne suffisait pas à nourrir l'ensemble de la population. Mais les conséquences sanitaires de ces produits sont nombreuses et concernent chaque personne, et en premier lieu les professionnels. Pourtant il est encore difficile pour certaines structures de reconnaître ces effets. C'est pourquoi l'association Phyto-Victimes œuvre, à travers ses nombreuses missions, pour briser l'invisibilité qui entoure les professionnels victimes des pesticides. Phyto-Victimes a su en peu d'années se positionner comme un acteur incontournable sur ce sujet, et continuera à défendre les droits des professionnels victimes des pesticides aussi longtemps que cela sera nécessaire. ■